

Abonnement pour Lyon :

Un an	15 francs.
Six mois	8
Trois mois	4 25



Abonnement pour les départements :

Un an	25 francs.
Six mois	13 id.
Trois mois	7 id.

TRIBUN DU PEUPLE

5 c.

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE,

5 c.

LE NUMÉRO.



PARAISANT TOUS LES JOURS.

LE NUMÉRO.

Se distribue à Lyon, Petite rue Mercière, n. 16, au troisième.

M. DE LAMENNAIS ET LE SOCIALISME.

Nous lisons dans le *Peuple constituant* : Un article signé Lamennais et qui nous montre un effroyable abîme ouvert devant nous.

Cet article est une déclaration de guerre au socialisme quelqu'il soit, déclaration d'autant plus désastreuse, qu'elle est faite par un homme qui a rendu d'immenses services, et qu'on regrette de voir passer dans les rangs des ennemis du peuple.

« Nous n'avons jamais crû qu'il y eût sujet de s'effrayer sérieusement de certains systèmes trop opposés aux lois de la nature humaine pour qu'il fût possible d'en essayer seulement l'application hors du cercle étroit de quelques associations particulières volontairement soumises à cette épreuve, et encore même ceci ne l'a-t-on pas tenté. Le vrai danger de ces systèmes était le parti qu'en tirait le pouvoir pour alarmer les populations et leur persuader que lui seul les garantissait du bouleversement social qu'amènerait infailliblement une révolution. Ils avaient, en outre, l'inconvénient grave d'occuper les esprits de spéculations chimériques, et de les éloigner des véritables solutions du problème capital de l'amélioration du sort des masses.

Les choses en étaient là et y seraient restées longtemps, si la République ne fût venue y apporter des changements profonds. Elle a plus fait depuis moins de deux mois, pour éclaircir les questions débattues et imprimer à la pensée une meilleure direction, que n'auraient pu faire beaucoup d'années semblables aux précédentes. Une nouvelle époque commence ; force est maintenant d'agir, de passer de la théorie à la pratique ; car, de se tenir dans l'état ancien, de laisser se perpétuer les vieilles injustices et les vieux désordres, de ne pas introduire efficacement dans les institutions et les lois le grand principe de liberté, d'égalité, de fraternité, il y a soixante ans proclamé par nos pères, rien de plus impossible. C'est à l'assemblée constituante qu'il appartiendra de le réaliser. De toutes ses œuvres ce sera la plus haute, et le travail spontané de la nation entière, ses arrêts souverains prononcés d'avance la lui auront rendue plus facile.

La nation, en effet, repousse unanimement ce qui porterait atteinte aux sacrés fondements de toute société, la propriété, la famille. Elle peut vivre, et, dès lors, demeurer dans les conditions de la vie. Ainsi tombent d'elles-mêmes les vaines craintes que le gouvernement déchu s'était appliqué à répandre, et que les partis s'efforcent d'entretenir. Mais que peuvent ces efforts désespérés en présence du jugement solennel et tout puissant de l'opinion publique ? Comment les fausses idées de quelques secrétaires prévaudraient-elles contre la raison et la volonté de tous ? S'imaginer que cela se puisse, serait une folie plus incroyable que celle de ces hommes égarés.

Parmi les solutions théoriques du problème social dont les esprits se préoccupent si justement, il en est une dont l'opiniâtre tenacité de ses partisans aurait rendu la dis-

cussion péniblement longue et orageuse peut-être. Des circonstances heureuses sous ce rapport ont délivré l'assemblée nationale de la nécessité, inévitable autrement, de la discuter. L'expérience, plus forte que tous les raisonnements, l'expérience, contre laquelle se brisent tous les sophismes, a prononcé nettement, a prononcé sans retour possible. La commission du Luxembourg, abandonnée de ceux mêmes dont elle avait d'abord excité l'enthousiasme, siège maintenant dans le désert.

Les ouvriers se sont refusés aux sacrifices qu'on leur demandait ; ils n'ont pas consenti à se vendre pour une pitance de moine. Ils ont voulu rester libres, rester hommes. Pour montrer qu'on ne peut séparer la question matérielle de la question morale, il fallait cette leçon. Il est vrai qu'elle nous coûte un peu chère.

Mais la question matérielle elle-même est bien plus vaste qu'on ne l'a comprise au Luxembourg. Ou ne s'y est occupé que de quatre ou cinq cents mille ouvriers, tout au plus, fixés dans les centres principaux de l'industrie. Or, la France renferme, pour le moins, de douze à quinze millions d'individus vivant de leur travail. Si donc on veut, selon le vœu sacramentel, organiser le travail, il faut que l'organisation embrasse ces douze ou quinze millions de travailleurs, hommes, femmes, enfants. Ce sera donc le pays tout entier, sur la surface duquel ils sont répartis, qui sera l'atelier où chacun aura sa tâche prescrite, et recevra, en échange du labeur imposé, ce que l'Etat, tous frais déduits, trouvera bon de lui allouer. Ne dirait-on pas que les inventeurs d'un système si sage, si bienfaisant, si humain, ont pris Mehemet-Ali pour modèle ? Est-ce donc qu'ils voudraient faire de notre patrie une autre Egypte ? Qu'on se tranquillise : il est moins aisé qu'ils ne pensent de transformer les Français en fellahs.»

LAMENNAIS.

Nous savions dès longtemps que, malgré ses grandes phrases à l'endroit du peuple, le catholique papiste Lamennais était un de ces hommes pour lesquels le libéralisme est tout ; un de ces hommes qui bifferaient volontiers deux des termes de la devise révolutionnaire, un de ces hommes enfin, pour lesquels, égalité et fraternité n'ont aucune signification sérieuse.

Si cette conviction n'eût été la nôtre dès longtemps, l'article que nous avons sous les yeux nous l'aurait donnée.

Comment, voilà cinquante ans que le libéralisme gouverne notre pays, voilà cinquante ans que la politique du laissez-faire est souveraine ; voilà cinquante ans que le faible, c'est-à-dire, le pauvre, est, au nom de ce libéralisme et de ce laissez-faire, martyrisé de toutes les façons ; par le fort, c'est-à-dire par le riche, et M. de Lamennais, avec tout son esprit, ne voit pas que là est la source des maux qui nous accablent, et qu'il prétend, lui, vouloir soulager !

Quels sont, nous vous le demandons, M. de Lamennais, quels sont ces *certaines systèmes*, dont vous parlez et que vous ne nommez pas ? Ce sont toutes les théories, socialistes indistinctement. Car nous savons que votre

catholicisme romain vous a toujours fait rejeter l'idée de la réalisation du bien sur la terre ; nous savons que vous n'avez jamais pu rejeter la malédiction lancée sur notre espèce par les successeurs indignes de l'apôtre Pierre. Nous savons que vous croyez qu'il y aura toujours des pauvres ; que vous croyez que c'est la volonté de Dieu ; et que votre religion vous défend d'admettre, et même d'étudier les *certaines systèmes*, dont le but est d'anéantir la pauvreté, en établissant sur la terre cette fraternité égalitaire, rêve unique du crucifié Jésus, de celui que vous appelez votre maître, et dont pourtant vous persécutez la doctrine aujourd'hui.

Ah ! M. de Lamennais, est-il possible que vous, poète sublime, esprit incomparable, écrivain si aimé du peuple, est-il possible que vous méconnaissiez à ce point les intérêts du peuple, que vous repoussiez toutes les généreuses tentatives que font, pour l'amélioration de son sort, ces hommes distingués, comme vous, par le cœur, l'esprit et la vertu.

Que veut dire ce banal reproche, dans votre bouche ?

La nation repousse unanimement ce qui porterait atteinte aux sacrés fondements de toute société, la propriété, la famille.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous dire qui a porté atteinte à la famille parmi les socialistes égalitaires que vous repoussez tant ? En vérité nous serions charmés de l'apprendre, nous qui avons étudié tous les systèmes dont la base est la liberté, l'égalité, la fraternité. Mais vous ne le sauriez, car cela n'est pas.

Quant à la propriété que nous voulons modifier et non détruire, je ne vois pas que ce soit une chose si sacrée, au point de vue chrétien surtout, et il est étonnant que vous qui vous dites chrétien, vous regardiez la possession individuelle des richesses de la terre, richesses qui, selon Jésus, étaient un obstacle insurmontable pour entrer dans le royaume du ciel, comme la base de toute société.

Si nous vous critiquons sur ce point, c'est parce que vous reniez la doctrine de Jésus, vous prêtre, au nom de Jésus.

Nous croyons, nous, aussi bien que vous, que la propriété est, comme la famille et comme la patrie, la base de tout ordre social ; mais c'est de la vraie propriété, sans abus, sans privilège que nous voulons parler.

Or, la propriété actuelle qui rend toute puissante, sur le pauvre, la volonté du riche ; qui met à la merci du riche la fille et la femme du pauvre ; qui met à la merci du riche jusqu'au sang du pauvre ; car le riche achète le pauvre et l'envoie se faire tuer pour lui ; qui donne au riche la santé du corps par l'aisance de la vie, l'instruction, ce pain de l'esprit, et qui prive en même temps le pauvre de tous ces biens ; oh ! cette propriété là, nous ne la reconnaissons pas comme la base de tout ordre social ; mais plutôt comme la source de tous les désordres.

Mais restons sur les faits.

Vous dites, M. de Lamennais, que la commission de

l'organisation du travail prêche maintenant dans le désert.

Si cela était vrai, ce serait malheureux; et cela prouverait une fois de plus qu'il faut donner au peuple cette instruction dont il a tant besoin. Mais cela n'est pas, et nous sommes étonnés que vous, vous prêtre, vous osiez affirmer une chose aussi fautive.

Pas un homme, sachez-le, n'a autant les sympathies du peuple entier; pas un homme n'est écouté du peuple avec plus d'avidité, d'amour et de respect que celui qui préside à la commission du Luxembourg.

CLUB CENTRAL.

Séance du 17 avril 1848.

PRÉSIDENT DU CITOYEN CAUTEL-BAUDET.

La séance est ouverte à 9 heures 3/4.

Il est donné lecture d'un procès-verbal envoyé au comité de sûreté sur les renseignements pris sur les citoyens arrêtés arrachant les affiches.

Le citoyen Richard, arrêté deux fois, conduit d'abord à l'hôtel-de-ville, a été mis en liberté immédiatement; arrêté de nouveau par le même citoyen, il fut trouvé porteur d'un pistolet d'arçon chargé, dont il a menacé de faire usage. Le pistolet a été remis entre les mains du président du club central. L'homme arrêté s'est dit carbonaro, et autorisé par la préfecture; il s'est dit possesseur d'une carte rouge qui l'autorise à porter des armes.

Le citoyen Ducoudrai demande qu'il soit fait lecture du procès-verbal du club des carbonaros.

Le citoyen vice-président Milleret, en donne la lecture.

Le citoyen président Cautel-Baudet, s'élève avec force contre la réaction qui fait naître dans l'assemblée de grandes défiances.

Le citoyen Ducoudrai, délégué du club de la Charbonnerie, affirme ne pas avoir connaissance des faits incrimés dans le procès-verbal, il déclare être en tout point d'accord sur les questions posées par le président à l'assemblée concernant les pouvoirs donnés par les clubs respectifs, et corporations des délégués au club central.

En conséquence, il retire le procès-verbal, et s'engage sur l'honneur à le faire rectifier.

Délibération a été prise par l'assemblée que nul de ses membres ne peut faire partie de deux comités.

Le citoyen Ducoudrai donne des explications sur les armes trouvées sur Richard, ainsi sur ce qui a motivé l'enlèvement des affiches de la part des deux citoyens carbonaros Richard et Verguin. Il fait observer à l'assemblée que ce n'est autre chose qu'une méprise sous plusieurs rapports.

Il prie l'assemblée de prendre le fait isolément et individuellement, et non comme émanant de la société entière (approuvé).

Le citoyen Bernou demande avec instance la révocation du comité préfectoral.

Le caoral Bauvoir demande qu'il soit nommé une commission pour la rédaction d'une protestation adressée au citoyen Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, concernant le comité préfectoral du Rhône, et signée de tous les délégués des clubs et corporations. Cette protestation serait envoyée par le télégraphe (appuyé).

Sont nommés pour cette rédaction les citoyens COMBES, BAUVOIR, DUCOUDRAI, DEVILLE et DEFARGE.

Vingt membres de la commission d'enquête devant se rendre, le 19, à sept heures et demie, dans la salle des séances, pour recevoir les bulletins.

Vingt autres membres devront se rendre à midi.

Les délégués du club central devront se réunir demain, à dix heures et demie du soir, pour rentrer en séance.

Il est donné lecture de plusieurs pièces déposées sur le bureau.

La séance est levée à 1 heure du matin.

Le président,

CAUTEL-BAUDET.

Le secrétaire,

CARCANAYGUE.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS.

Dans un article intitulé : *La chasse aux Fantômes*, le journal de Proudhon s'exprime ainsi :

Si quelqu'un était — par hasard — dans le secret de la comédie que l'on a jouée dimanche dernier, nous le prions de vouloir bien nous mettre au courant de la plaisanterie.

Elle peut être fort drôle, mais nous avouons — en toute humilité — que nous ne la comprenons pas, — pas plus peut-être que les cent mille acteurs armés qui y figuraient.

Voyons, — qui tenait les ficelles? — qui faisait marcher tous ces pantins?

Que ceux qui savent répondent; quant à nous, nous ne savons pas.

La patrie est-elle en danger? Après quels ennemis courait-on? La République était-elle menacée? Par qui? Pourquoi quelques gardes nationaux provoquaient-ils le peuple? Pourquoi ont-ils chargé leurs fusils en présence des travailleurs naïfs qui allaient porter leur argent et exposer leurs vœux à des gens qui s'étaient préparés à les repousser, à les laisser massacrer au besoin, Pourquoi cet ordre donné la veille aux mairies de se tenir prêtes au premier signal? Pourquoi troubler ainsi — à plaisir, — le repos des familles de tout Paris et de la banlieue? Pourquoi, par des cris absurdes, provoquer la guerre civile? Est-ce le gouvernement provisoire en masse qui a fait battre le rappel? Est-ce quelques-uns de ses membres qui ont ordonné aux tambours de crier, — chose inouïe, même aux jours des dangers les plus grands et les plus réels. — *Aux armes! aux armes! on attaque la République!* en battant le rappel?

Pourquoi quelques gardes nationaux ont-ils hurlé toute la soirée : *A bas Ledru-Rollin! A bas Louis Blanc! A bas les Communistes! A bas Cabet! A bas la Commission des travailleurs! A l'eau Blanqui! A l'eau les Communistes! A l'eau Cabet! Cabet à la potence! A la lanterne!* etc., etc., etc.

Quelle est la signification et la portée de pareilles promenades armées — au milieu d'une vie tranquille et républicaine? De quel parti font-elles les affaires? Qui peut commander de pareilles mystifications, sinon celui à qui elles doivent servir? A qui servent-elles? Quelqu'un a-t-il sauvé la République? Qu'on le dise!

Les gardes nationaux, qui se montraient si braves et si décidés contre des ennemis imaginaires, ont-ils remporté quelque grande victoire? Quels anarchistes ont-ils taillés en pièces?

Et la garde mobile? Pourquoi ces harangues tendant à la fanatiser, — en faveur de *qui?* — contre des adversaires impalpables, insaisissables, chimériques, — contre des fantômes!

Il devait donc se passer quelque chose? Mais alors que devait-il se passer? Voulait-on enlever le Gouvernement provisoire? En masse? Ou quelques-uns des membres? Lesquels? Il y en a donc qui croient n'avoir pas précisément toutes les sympathies du Peuple? Ont-ils des motifs de le craindre? Qu'ont-ils fait? Pourquoi le Gouvernement provisoire est-il comme les vieilles filles? Pourquoi tient-il à répandre le bruit qu'on veut l'enlever à toute force? Qu'y gagne-t-il? Qu'y gagnons nous?

Est-ce que la situation s'améliore par des moyens aussi stupides? Est-ce que le commerce peut renaître avec de pareilles alertes? Est-ce que la ferveur républicaine, le patriotisme peuvent gagner quelque chose à ce qu'on se joue ainsi — impudemment, pour rien et par de puériles frayeurs, de la ferveur républicaine et du patriotisme?

Est-ce que la confiance du peuple qu'on reçoit ainsi *entre deux haies de soldats*, quand il va présenter des PÉTITIONS et des OFFRANDES, est-ce que la confiance

du Peuple pourrait se ranimer ainsi, — si par hasard elle était ébranlée.

A-t-on découvert un complot horrible? Tous ces travailleurs avaient-ils d'atroces pièces de canon sous leurs blouses? Qu'y avait-il, encore une fois? Pourquoi tout ce tapage, ces cris de triomphe, ces cris de mort, sans cause, sans motif, sans prétexte, sans utilité? Pourquoi les journaux semi-officiels disent-ils à tous les défenseurs de ce qu'on ne menaçait pas — qu'ils ont été des héros? En un mot : Y a-t-il des vaincus! Y a-t-il des vainqueurs? Qu'entend-t-on par *Communistes*? Qui l'est? Qui ne l'est pas? Où commence le *Communisme* pour certaines gens?

Où finit-il?

Enfin, donnez-nous le mot de la charade, du logogriphe, du proverbe!

Qui trompe-t-on ici?

En attendant, la réponse à toutes ces questions, du plus profond de notre cœur nous crions :

Vive à jamais et quand même la République une et indivisible!

Les hommes ne sont rien! Les principes sont tout! Encore une fois, *Vive la République!* adviene que pourra! *Vive la République!*...

Mais à bas l'exploitation de l'homme par l'homme!

Vive l'organisation du travail par l'association!

TOUT EST LÀ! — FOIN DU RESTE!



PIÈCES OFFICIELLES.
REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire,

Considérant que l'état-major de l'armée est beaucoup trop nombreux, qu'il est indispensable de le renfermer dans les limites commandées par les besoins réels de la République;

Sans s'arrêter aux dispositions de l'art. 7 de la loi du 4 août 1839 sur l'état-major-général de l'armée,

Décète :

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite les généraux de division dont les noms suivent :

D'Anthouard, Flahault, Fezensac, Mortemart, Sébastiani, Castellane, Voirol, Rapatel, Gourgand, Guéhéneuc, Rullière, Tholosé, Jacqueminot, Marbot, Fabvier, Duchand, Rumigny, Castelbajac, Athalin, d'Hautpoul, Dampierre, Lawcèstine, Saint-Simon, d'Houdetot, d'Astorg (Eugène), Daullé, Berthois, d'André, Boileau, de Bar, Moline de Saint-Yon, Tugnot de Lanoye, d'Astorg (Adrien), Gazan, Meslin, Boyer, Bellonet, Tarlé, les généraux de brigade : Rochechouard, Rigny, Montesquiou-Fezensac, Brack, Feisthamel, Garraube, Lauthonnet, Sainte-Aldegonde, Locqueneux, Franquetot de Coigny, Varaigne, Duffoure-d'Antist, Hupais de Salienne, Paillet, Delarue, Closmadette, Charon, Chabannes, Gaja de la Coste, Espéronnier, Polignac, Vast-Vinieux, Dumas, Girod, Carel, Thierry; les colonels d'état-major : La Rochefoucault, Montguyon, Garrant, Brès; les lieutenants-colonels d'état-major : Tessières, d'Escrivieux, Cabour-Duhay, Lecacheux, Baginé; et les colonels : Amoros, Apchié, Barthélemy, Beaufort, Chambon, Lebas, Macors, Marengo, Luset, Biffeldt, Desalles, Chivaud, Mennard, Boërio, Cornille, Chesnon de Champmorin, Bergounhe, Havelaine, Ortolli, Baligaud, de Foulque d'Oraison.

Nous approuvons ces commencements de réforme, mais nous sommes étonnés de ne pas voir le gouvernement provisoire entrer largement dans les réformes, bien plus efficaces, des réductions d'appointements.

Qu'on y songe, le mot égalité est une contradiction trop flagrante en face de l'énorme disproportion des divers appointements. Le mot fraternité condamne le luxe insultant du maréchal de France à côté, on peut le dire, de la misère du troupière; le mot liberté lui-même n'est plus qu'une vaine plaisanterie, si l'on peut disposer de sommes énormes, et opprimer, au moyen de son immense fortune, celui qu'une trop grande pauvreté met à sa discrétion.

Le Rédacteur-Gérant, A. BERTHAULT.

Lyon. — Impr. de RODANET et Comp., rue de l'Archevêché, 3